



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

Organisation d'événements nationaux liés au centenaire des Unions scientifiques internationales, créées en 1919: appui du COFUSI

En 1919 fut créé à Bruxelles le Conseil international de recherches (devenu ICSU en 1931, puis ISC depuis juillet 2018) chargé de coordonner les unions scientifiques thématiques, dont plusieurs furent établies en même temps. C'est ainsi que furent créées cette année-là l'Union astronomique internationale (UAI), l'Union géodésique et géophysique internationale (UGGI), l'Union internationale de chimie pure et appliquée (IUPAC) l'Union radio scientifique internationale (URSI) et l'Union Internationale des Sciences Biologiques (UISB). Chacune de ces Unions avait un premier Président français.

Ce "centenaire de la science" offre une occasion unique pour la communauté française de se manifester, non seulement en contribuant activement aux manifestations prévues dans le cadre international, mais aussi en créant divers événements au niveau national.

Au sein de l'Académie des sciences, qui représente la France dans ces unions internationales, le Comité français des unions scientifiques internationales (COFUSI) coordonne la participation effective de la communauté française à ces unions.

A ce titre, le COFUSI a établi un comité ad hoc pour encourager, discuter, soutenir, et éventuellement organiser de tels événements. Ce comité a ainsi décidé de mettre en place un programme de labellisation de manifestations qui se placent dans le cadre de ce centenaire.

Toute demande de labellisation doit indiquer:

- La description du projet (conférence, colloque, exposition, publication...) : intitulé, date, lieu, résumé, parrainages éventuels, etc.
- La façon dont apparaît, dans ce projet, le centenaire de la ou des Union(s) concernée(s)
- Un point de contact

Ces demandes doivent être envoyées par courriel

- à la présidente du COFUSI: nicole.capitaine@obspm.fr

- avec copie au secrétariat du COFUSI: secretariat-cofusi@academie-sciences.fr